

Grenoble, le 01/07/2024

Service Agriculture et Développement Rural
Unité Foncier et Territoires
Secrétariat de la CDPENAF

Le préfet
à
DDT 38
SIMAGE
IADS Instruction
17, Boulevard Joseph Vallier
38 000 Grenoble

Accusé de réception des demandes de PC :
N° 038 100 20 20005 M-01
N° 038 417 20 20002 M-01

Vous avez saisi la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour avis, sur le dossier suivant :

Demandeur	SAS EDF Renouvelables France représenté par BOUKEBBOUS Sofiane
Adresse du projet	Lieu dit « Le Biat » - 38 570 LE CHEYLAS Lieu dit « Articol » - 38 660 SAINT MARIE D'ALLOIX
Projet	<ul style="list-style-type: none">• Ré-organisation des îlots flottants, passant de 6 à 3 îlots (surface totale projetée inchangée par rapport au permis initial)• Suppression du poste de conversion prévu sur la commune de Saint-Marie-d'Alloix (nombre total de postes de conversion inchangée par rapport au permis initial)• Définition du système d'ancrage : pieux battus• Définition des accès pour le personnel d'exploitation : passerelles
Références cadastrales	Section A, n° 1045 à 1788

Ce dossier a été réceptionné par le secrétariat de la CDPENAF le 06/06/2024.

La CDPENAF dispose d'un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception du dossier pour émettre un avis et passé ce délai, en l'absence de réponse, son avis sera réputé favorable (article R.423-59 du Code de l'urbanisme).

Pour le secrétariat de la CDPENAF

